



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 11 janvier 2024

N° 01 – D. 11.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur FORESTIER Gérard, doyen d'âge des personnels élus au conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

1. Election du président de l'Université Grenoble Alpes

Membres présents : BALICCO Laurence, BARRIERE Florian, BENDIAB Nedjma, GAUSSIER Éric, GERRY-VERNIERES Stéphane, PREJBEANU Liliana, SCHWAB Didier, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, PEDELABAT-LARTIGAU Chloé, QUINTON Jean-Charles, SANTALENA Elisa, SIEFFERT Nicolas, TICHTINSKY Gabrielle, COTTE Nathalie, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, HYPOLITE Sylvain, STAHL Livia, BIGER Nolwenn, BERGOT Anouk, DUJEU Ambre, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, HUREAU Olivier, CORVAISIER Bénédicte, BOLZE Catherine, LABRIET Pierre, FRAISSE Marjorie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, SAMSON Yves, CANCHON Vincent, SICARD Mireille, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à BENDIAB Nedjma), PLANUS Emmanuelle (donne procuration à SIEFFERT Nicolas), PUGEAT Véronique (donne procuration à BOLZE Catherine).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'UGA,

Conformément aux statuts de l'Université Grenoble Alpes, la séance est présidée par le doyen d'âge du conseil d'administration, Monsieur FORESTIER Gérard, qui est assisté de deux assesseurs choisis par lui parmi les membres élus du conseil d'administration :

- Madame PEDELABAT-LARTIGAU Chloé,
- Monsieur HUREAU Olivier ;

Considérant que deux candidatures ont été reçues :

- celle de Monsieur ROCCA Michel,
- celle de Monsieur LAKHNECH Yassine ;

Considérant que Monsieur ROCCA Michel et Monsieur LAKHNECH Yassine ont été invités à présenter leur programme et à répondre aux questions des administrateurs ;

Considérant qu'à l'issue de ce débat, il a été procédé à un vote à bulletin secret (avec passage dans l'isoloir).

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration ;

Après dépouillement, réalisé sous le contrôle du bureau provisoire, composé de Monsieur le doyen d'âge et de ses deux assesseurs le résultat du scrutin est le suivant :

Nom	Nombre de voix
ROCCA Michel	13
LAKHNECH Yassine	26
Bulletins blancs ou nuls	2

Au regard des votes, Monsieur LAKHNECH Yassine est élu président de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Publié le : 12/01/2024

Transmis au Rectorat le : 12/01/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 janvier 2024

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.